

Extrait du Spyworld Actu

<http://www.spyworld-actu.com/spip.php?article8803>

Les armées et les entreprises promeuvent les réservistes

- Défense - France -



Date de mise en ligne : vendredi 26 septembre 2008

Spyworld Actu

Le ministère de la Défense s'est rapproché du monde des entreprises pour qu'elles accompagnent la montée en puissance de la réserve militaire.

Un débat réunissant en multiplexe des colloques sur la réserve militaire à Nice et Paris (à l'Ecole militaire) et dans les ambassades de France de l'Union européenne, et plus d'une centaine de manifestations en métropole et outre-Mer, le ministère de la Défense a mis le paquet cette année pour marquer ce vendredi la Journée nationale du réserviste.

Composée de civils et d'anciens militaires, la réserve "opérationnelle" comptait, fin 2007, quelque 58.800 "volontaires", dont la moyenne d'âge se situait à 37,5 ans. En moyenne, ceux-ci ont effectué près de 23 jours de périodes dans les trois armées (terre, air et mer) et la gendarmerie, où ils servent dans les unités, en état-major voire en Opex (opérations extérieures), en Afghanistan, au Kosovo, en Côte d'Ivoire ou au Tchad. L'objectif reste fixé à 94.000 réservistes (dont 40.000 pour la gendarmerie) d'ici 2012. S'y ajoutent quelques milliers de bénévoles de la réserve "citoyenne" dont la mission consiste à diffuser "l'esprit de défense".

Avec la fin du service national, décidée par Jacques Chirac, les réserves ont changé de physionomie. Auparavant, la "ressource" était largement assurée par les jeunes Français qui sortaient du service et souhaitaient continuer à avoir une activité au profit des armées. Désormais, rien n'empêche celles-ci "d'embaucher" dans les réserves n'importe quel citoyen (homme ou femme) dont les compétences sont jugées utiles aux armées, même si ce dernier n'a jamais porté l'uniforme auparavant.

Reste le problème de la disponibilité du réserviste qui doit souvent jongler avec sa propre activité professionnelle. Plus facile à organiser dans la fonction publique, la disponibilité d'un salarié du privé peut parfois poser problème. C'est pourquoi les armées se sont rapprochées des entreprises et de leurs organisations professionnelles (patronat, CCI) pour les sensibiliser à ce problème. Cette semaine, Jean-Marie Bockel, secrétaire d'Etat à la Défense et lui-même colonel de réserve, a ainsi signé avec la CGPME un accord cadre de soutien à la politique de la réserve militaire.

"Compte tenu des valeurs d'engagement propres aux réservistes, une entreprise a tout intérêt à en avoir en son sein, souligne le général Christian Houdet, secrétaire général du Conseil supérieur de la réserve militaire.

Plus globalement, le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale publié fin juin, et qui fixe les orientations stratégiques de la France pour les quinze années à venir, appelait à "un effort significatif dans les années à venir" en faveur de la réserve. Il se prononçait cependant aussi en faveur d'une réserve "si nécessaire moins nombreuse, mais plus spécialisée, mieux formée et mieux intégrée dans le dispositif militaire".

Post-scriptum :

<http://www.latribune.fr/info/Les-ar...>